Changement de stratégie

Preneur de prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom Prénom

Partenaire commercial/Conseiller

Nom de la société (veuillez l'indiquer en entier)

Procuration

Pouvoir de représentation

J'octroie au partenaire commercial/conseiller un pouvoir de représentation qui lui permet de représenter mes intérêts relatifs à mon avoir de prévoyance auprès de la Fondation. En font partie, le respect des directives de placement légales et réglementaires selon l'art. 5, al. 3 OPP3 en relation avec les art. 49 à 58 OPP2 ainsi que du règlement de placement tout comme le contrôle de la stratégie de placement que j'ai choisie et la transmission, le cas échéant, d'instructions y relatives à la Fondation, ainsi que le droit, en mon nom, de faire des déclarations, d'effectuer des tâches administratives (p. ex. instructions, ordres, mutations ou communications), de consulter et de gérer les avoirs en espèces et/ou en titres de mon avoir de prévoyance via le portail en ligne mis à disposition par la Fondation.

Changement de stratégie

Par la présente, je mandate Liberty 3a Fondation de prévoyance («Fondation») à procéder à un changement de stratégie et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'investissement suivante:

Choix de l'investissement

Stratégie de placement/ choix de produit		**Niveau de risque**	**Frais forfaitaires** (p.a.)		
			Fondation	**Consultant**	**Total**
Solution compte	❑ Compte de prévoyance	Niveau de risque 1	0.00%	0.00%	0.00%
LPP Fund Invest Champs	**Les stratégies standard «Champs» investissent dans les trois meilleurs fonds de stratégie LPP de leur groupe de comparaison respectif.**				
	❑ Champ Max25	Niveau de risque 2	0.40%	_____ %	_____ % (max. 1.00%)
	❑ Champ Max40	Niveau de risque 3	0.40%	_____ %	_____ % (max. 1.00%)
	❑ Champ Max60	Niveau de risque 4	0.40%	_____ %	_____ % (max. 1.00%)
	❑ Champ Max80	Niveau de risque 5	0.40%	_____ %	_____ % (max. 1.00%)
	❑ Champ Max100	Niveau de risque 6	0.40%	_____ %	_____ % (max. 1.00%)
	Échéances: les investissements, resp. les désinvestissements ont lieu au minimum une fois par mois.				
Index Fund Invest	**Les stratégies standard «Selection Index Classic» et «Selection Index ESG» investissent dans des fonds indiciels largement diversifiés.**				
	Selection Index 20 ❑ Classic ❑ ESG	Niveau de risque 2	0.45%	_____ %	_____ % (max. 1.20%)
	Selection Index 35 ❑ Classic ❑ ESG	Niveau de risque 3	0.45%	_____ %	_____ % (max. 1.20%)
	Selection Index 55 ❑ Classic ❑ ESG	Niveau de risque 4	0.45%	_____ %	_____ % (max. 1.20%)
	Selection Index 75 ❑ Classic ❑ ESG	Niveau de risque 5	0.45%	_____ %	_____ % (max. 1.20%)
	Selection Index 95 ❑ Classic ❑ ESG	Niveau de risque 6	0.45%	_____ %	_____ % (max. 1.20%)
	Échéances: les investissements, resp. les désinvestissements ont lieu au minimum une fois par mois.				

Visa du client

Choix de l'investissement

Stratégie de placement/ choix de produit	Frais forfaitaires (p.a.)		
	Fondation	**Consultant**	**Total**
LPP Fund Invest			
❑ **Fonds conformes à la LPP à partir de 1 CHF** (max. 5 fonds par dépôt).			
Éventuels frais de transaction applicables. Vous trouverez une liste des fonds conformes à la LPP en annexe.	0.40%	_____ %	_____ % (max. 1.00%)
Échéances: les investissements, resp. les désinvestissements ont lieu au minimum une fois par mois.			
Multi Fund Invest			
❑ **Solutions fonds à partir de 250 000 CHF par dépôt.**			
Compare Invest Universe CHF 45 de ticket fee ainsi qu'éventuels frais de transaction applicables.	0.45%	_____ %	_____ % (max. 1.20%)
Open Universe CHF 60 de ticket fee ainsi qu'éventuels frais de transaction applicables.	0.60%	_____ %	_____ % (max. 1.30%)
L'indemnité forfaitaire de la Fondation et le ticket fee sont débités en fonction de l'univers d'investissement appliqué: Choix de la banque dépositaire: ❑ Graubündner Kantonalbank Compte additionnel en devise étrangère: ❑ EUR ❑ USD ❑ GBP			
Échéances: les investissements, resp. les désinvestissements ont lieu sur ordre du client (après contrôle).			

Les frais forfaitaires annuels ci-dessus couvrent l'ensemble des coûts, honoraires, frais et dépenses en rapport avec l'exercice de l'ensemble des fonctions et tâches des participants concernant le compte/dépôt du preneur de prévoyance. En sont exclus frais, spreads de change et taxes de tiers (p. ex. TVA, droit de timbre, etc.).

L'indemnité de transmission pour les solutions titres

L'indemnité de transmission de _____ % ou CHF _____ (max. 3%) est prélevée une seule fois à chaque versement. L'indemnité pour l'activité de transmission et le conseiller couvre les frais pour l'acquisition du preneur de prévoyance et le conseil y afférant. Les indemnités de transmission sont limitées à maximum 12 mois pour les solutions comptes. Cela s'applique exclusivement aux nouveaux avoirs et non aux avoirs de prévoyance déjà acquis.

Les frais forfaitaires sont prélevés conformément au règlement des frais et débités du compte du preneur de prévoyance.

Échéances

Les investissements, resp. les désinvestissements ont lieu au minimum une fois par mois.

Information

En cas de dépassement du profil de risque déjà établi (par exemple, du fait d'une augmentation de la part d'actions ou de devises étrangères), un nouveau profil de risque doit obligatoirement être remis. Dans le cas contraire, il ne sera pas possible de procéder au changement de stratégie souhaité.

Visa du client

Feuille de conclusion

Preneur de prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom | Prénom

Déclaration

Je déclare par la présente que toutes les informations fournies sont vraies et mandate de procéder au changement de stratégie suivant. Je confirme avoir lu et compris tous les règlements de fondation ainsi que les conditions générales de la Fondation et déclare en accepter le contenu. **Les règlements de fondation et les conditions générales en vigueur sont publiés sur le site internet liberty.ch et se trouvent dans la rubrique «Règlements de fondation/Conditions générales».**

Échange de données/ Autorisation de renseignement

Je libère la Fondation et ses mandataires de toutes les obligations de garder le secret telles que définies dans le droit suisse ou tout autre droit applicable, qui pourrait exclure le droit de divulguer de telles informations (p. ex. art. 62 LPD) et suis d'accord que la Fondation partage certaines de mes données conformément à sa déclaration de protection des données. Les données sont en particulier communiquées pour fournir les produits et les services de la Fondation que je demande, mais aussi, selon les cas, à des fins de marketing propres. Par la présente, je donne mon accord concernant la communication de mes données personnelles dans le cadre de la communication de données susmentionnée, le cas échéant à des destinataires étrangers (correspondance par e-mail, centres de calcul), et mandate la Fondation de procéder à cette communication. **La déclaration de protection des données en vigueur est toujours disponible sur le site internet liberty.ch dans la rubrique «Déclaration de protection des données».**

Déclaration contrôle des risques/ Investissements

Je confirme avoir répondu par la vérité à toutes les questions et que le profil risque que j'ai choisi correspond à ma propension au risque. Ma décision d'investissement a été prise sur la base de mes connaissances en termes d'investissement, mes objectifs et mon horizon de placement. Aucune promesse de rendement ne m'a été délivrée. Par ailleurs, j'ai conscience que l'horizon de placement choisi peut-être influencé par des événements situés hors de ma sphère d'influence (p. ex. licenciement, invalidité, décès). Je sais que des pertes peuvent résulter de l'investissement dans des titres et d'autres types de placement (p. ex. sur les cours, les intérêts, les devises étrangères ou la contrepartie) et que j'en porte seul/e le risque.

Signature

Lieu, date | Signature du preneur de prévoyance

Pièces jointes

- ❑ Contrôle du risque (en cas de premier investissement ou de dépassement du profil de risque déjà remis)
- ❑ LPP Fund Invest – choix de la stratégie
- ❑ E-Mail Waiver (seulement pour Multi Fund Invest)

Conseiller

(à remplir par le conseiller uniquement)

Le conseiller confirme à la Fondation avoir accompli son devoir d'informer le preneur de prévoyance au moment de remplir le document « contrôle du risque » et lorsque celui-ci a choisi en toute indépendance sa stratégie de placement. À cet égard, le conseiller confirme à la Fondation qu'il a expliqué au preneur de prévoyance les possibilités d'investissement et les risques et coûts y afférents, y compris les éventuelles possibilités étendues de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP2 et qu'il a présenté au preneur de prévoyance la stratégie de placement à risque faible ou la solution compte (niveau de risque 1).

Nom/Prénom | Succursale

Lieu, date | Signature du conseiller

Votre contrôle du risque personnel pour Liberty 3a Fondation de prévoyance

Si vous souhaitez opter pour une solution titres, il est nécessaire que nous connaissions votre capacité personnelle au risque. Les données concernant votre personne, votre propension au risque, vos objectifs de placement et votre durée de placement sont les pierres angulaires pour choisir votre stratégie de placement personnelle. Prenez donc votre temps pour répondre consciencieusement aux questions figurant ci-après.

Preneur de prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom | Prénom

Veuillez cocher les réponses qui vous correspondent ou qui reflètent au mieux votre situation.

Données personnelles

Les questions 1 à 7 portent sur certains paramètres essentiels autour de votre personne dans le but de cerner la nature des investissements qui correspondent à votre profil et l'horizon de placement prévu.

1. Veuillez saisir votre âge.

a) ❑ moins de 35 ans	12
b) ❑ entre 35 et 45 ans	9
c) ❑ entre 45 et 60 ans	6
d) ❑ plus de 60 ans	3

2. Laquelle des affirmations suivantes reflète le mieux votre situation actuelle en matière de dépenses (loyer, formation / formation continue des enfants, hypothèque, projets de vacances, etc.)?

a) ❑ La majeure partie de mes revenus est allouée à la couverture de mes charges régulières.	2
b) ❑ Moins de la moitié de mes revenus est allouée à la couverture de mes dépenses régulières.	4
c) ❑ Une partie insignifiante de mes revenus est consacrée à la couverture de mes dépenses régulières.	6

3. Combien de temps pourriez-vous financer votre train de vie habituel si vos revenus réguliers venaient à cesser du jour au lendemain ? Répondez à cette question en tenant compte du fait que vous n'avez pas l'intention de vendre vos investissements à long terme (propriété immobilière, portefeuille de titres, etc.).

a) ❑ moins de 3 mois	2
b) ❑ entre 3 et 6 mois	4
c) ❑ entre 6 et 12 mois	6
d) ❑ entre 12 et 24 mois	12
e) ❑ plus de 24 mois	18

4. Partez-vous du principe qu'au cours des cinq prochaines années, votre revenu va

a) ❑ … augmenter?	6
b) ❑ … rester à peu près stable?	4
c) ❑ … baisser?	2

5. Quelle est votre fortune totale à ce jour (sans les biens immobiliers)?

a) ❑ moins de CHF 50 000	0
b) ❑ entre CHF 50 000 et CHF 250 000	6
c) ❑ entre CHF 250 000 et CHF 500 000	9
d) ❑ plus de CHF 500 000	15

6. Quelle est votre expérience en matière d'investissement dans des titres?

a) ❑ Aucune ou peu d'expérience	2
b) ❑ Suffisamment d'expérience	4
c) ❑ Expérience approfondie/professionnelle	6

Visa du client

7. Quel est l'horizon de placement de la stratégie prévue?

a) ❑ 0 – 3 ans → **Votre horizon de placement correspond en principe à la stratégie de placement à risque faible.**	0
b) ❑ 3 – 5 ans	2
c) ❑ 6 – 10 ans	4
d) ❑ 10 – 20 ans	10
e) ❑ plus de 20 ans	15

Penchant au risque

Les questions 8 et 9 visent à cerner votre propension au risque en tenant compte de votre horizon de placement.

8. Les exemples ci-dessous vous montrent que plus les attentes envers un rendement élevé augmentent, plus le risque augmente également, ce qui présuppose une propension au risque plus élevée. Les exemples choisis ne tiennent pas compte de la situation actuelle des marchés et sont hypothétiques. Lequel des exemples suivants vous correspond le mieux?

a) ❑ Vous n'êtes pas prêt à accepter des fluctuations de valeur. → **Votre propension au risque correspond en principe à la stratégie de placement à risque faible.**	0
b) ❑ Vous accordez de l'importance à un rendement stable et si possible de faibles fluctuations de valeur (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 5% et plus 5%).	2
c) ❑ Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations de valeur annuelles afin de dégager à long terme un rendement plus élevé (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 10% et plus10%).	4
d) ❑ Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations de valeur annuelles afin de dégager à long terme un rendement plus élevé (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 15% et plus 15%).	7
e) ❑ Vous êtes prêt à accepter de grandes fluctuations de valeur annuelles afin de maximiser votre rendement à long terme, (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 20% et plus 20%).	10

9. Admettons que vous ayez opté pour un placement avec un certain risque. Après une première période de hausse, le cours de votre placement chute en dessous de votre prix d'achat. Quelle sera votre réaction, en partant du principe que votre profil et votre horizon de placement n'ont pas nettement changé par rapport aux réponses apportées aux questions 1 à 7?

a) ❑ Je passerais probablement à un placement un peu moins risqué.	2
b) ❑ J'attendrais probablement dans un premier temps et changerais de placement après une perte décisive.	4
c) ❑ Je garderais probablement mon placement parce que je peux en principe accepter des baisses de cours temporaires.	6

Total des points _____

Visa du client

Résultat de l'analyse du profil de risque

Profil de risque

Risk Level	Stratégie d'investissement correspondante
Niveau de risque 1 ❑ **0 – 20 points**	**Risque faible:** Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur la préservation à long terme du capital sans tolérance aux importantes fluctuations de valeur. Les placements se concentreront donc sur une solution à taux d'intérêt fixe en francs suisses, préservant la valeur. **Remarque concernant les risques:** Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune stratégie est entièrement exempte de risque dans sa mise en œuvre. Il ne peut donc pas être exclu qu'une stratégie avec des placements visant la préservation de la valeur génère des revenus négatifs.
Niveau de risque 2 ❑ **21 – 33 points**	**Conservateur**: Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur un revenu si possible continu sans totalement renoncer à l'opportunité de profiter de petits gains sur les cours et/ou les taux de change. L'accent est mis sur les produits d'investissement à taux fixe, telles que les obligations. Par l'ajout d'une petite part d'actions et d'une part limitée de devises étrangères, l'objectif est d'atteindre à long terme une augmentation du patrimoine peu exposé aux fluctuations de valeur. Votre propension au risque vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 25% ou une stratégie de placement dont le risque est faible.
Niveau de risque 3 ❑ **34 – 46 points**	**Équilibré:** Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur un revenu régulier et un rendement plus élevé sur le long terme. L'investissement s'articule de façon équilibrée entre des placements à taux fixe, des actions et des devises étrangères. Il est ainsi possible de viser des revenus courants et de profiter des gains sur les cours et/ou sur les taux de change. L'objectif est d'atteindre une croissance du patrimoine sur le long terme en prenant en compte des fluctuations de valeur. Votre propension au risque vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 40% ou une stratégie de placement dont les risques sont faibles.
Niveau de risque 4 ❑ **47 – 60 points**	**Dynamique:** Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise avant tout sur un gain important dégagé par les cours ou des gains de change plutôt que par des revenus courants. L'accent est mis sur des valeurs matérielles avec une part élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte de grandes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 60% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. **Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.**
Niveau de risque 5 ❑ **61 – 74 points**	C**roissance:** Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise nettement plus sur un gain conséquent dégagé par les cours et/ou les taux de change plutôt que sur des revenus courants. L'accent est mis sur les valeurs matérielles (actions) avec une part élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte de très grandes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension très élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 80% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. **Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.**
Niveau de risque 6 ❑ **75 – 94 points**	**Gain en capital:** Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise nettement plus sur un gain conséquent dégagé par les cours et/ou les taux de change plutôt que sur des revenus courants. L'accent est exclusivement mis sur les valeurs matérielles (actions) avec une part très élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte d'importantes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension extrêmement élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et max. 100% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. **Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.**

Choix de la stratégie d'investissement

Sur la base de l'analyse du risque et du profil de risque, ainsi qu'en tenant compte des règlements de Fondation applicables, je mandate la Fondation, d'appliquer la stratégie de placement suivante:

Stratégie de placement	Risque faible	Conservateur	Équilibré	Dynamique	Croissance	Gain en capital
Niveau de risque	1	2	3	4	5	6
Stratégie choisie	❑	❑	❑	❑	❑	❑

Explication

Je déclare avoir fourni une réponse véridique à toutes les questions, totalisé les points obtenus et compris le profil de risque correspondant au total des points ainsi que la stratégie de placement correspondante. La stratégie de placement que j'ai choisie: ❑ correspond à mon profil de risque ❑ ne correspond pas à mon profil de risque

Raison justifiant un écart si la stratégie de placement présente un risque plus élevé que le profil de risque.

Visa du client

LPP Fund Invest – Choix de la stratégie

Preneur de prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom Prénom

Choix de la stratégie

		Produit de placement	ISIN	Valor	Max. Quota d'actions	Pondération
		Cash (Minimum 5%)	–	–	0%	_____ %
		❑ **Stratégie individuelle** (max. 5 fonds à partir de CHF 1)				
Stratégie de placement/Niveau de risque	**Conservateur/Niveau de risque 2** (jusqu'à 25% d'actions)	❑ GAM Inst CHF Domestic Bond A1	CH0103625189	10362518	0%	_____ %
		❑ SAST BVG 19 Sustainable	CH0024556893	2455689	25%	_____ %
		❑ Swiss Life BVG-Mix 15	CH0015649657	1564965	20%	_____ %
		❑ Swisscanto BVG 3 Responsible Portfolio 15 RT	CH0238051954	23805195	25%	_____ %
		❑ UBS AST 4 Mixta BVG 0 I	CH0015036608	1503660	0%	_____ %
		❑ UBS AST BVG-25 Indexiert (hedged in CHF) I-A1	CH0117644150	11764415	25%	_____ %
Stratégie de placement/Niveau de risque	**Équilibré/Niveau de risque 3** (jusqu'à 40% d'actions)	❑ AWi BVG 25 andante	CH0009004349	900434	35%	_____ %
		❑ BAP BVG-Mix 25 Plus R	CH0124249662	12424966	35%	_____ %
		❑ BCV Pension 25 BP	CH0295060443	29506044	35%	_____ %
		❑ GAM Inst BVG/LPP 25 A1	CH0103625197	10362519	35%	_____ %
		❑ GKB (CH) Vorsorgefonds 25 V	CH0423561395	42356139	35%	_____ %
		❑ IST2 Mixta Optima 30 I	CH0032375609	3237560	36%	_____ %
		❑ LUKB Expert-Vorsorge 25	CH0352060427	35206042	35%	_____ %
		❑ Pictet CH-LPP 25 I	CH0016431667	1643166	30%	_____ %
		❑ SAST BVG 30 Sustainable	CH0010168596	1016859	35%	_____ %
		❑ Swiss Life BVG-Mix 25	CH0012456015	1245601	35%	_____ %
		❑ Swisscanto BVG 3 Responsible Portfolio 25 RT	CH0238052705	23805270	35%	_____ %
		❑ Swisscanto (CH) Vorsorge Fonds 25 Passiv VT	CH0133721065	13372106	30%	_____ %
		❑ UBS AST BVG-25 Aktiv Plus I-A1	CH0117637667	11763766	35%	_____ %
		❑ UBS AST BVG-40 Indexiert (hedged in CHF) I-A1	CH0274003463	27400346	40%	_____ %
		❑ Vontobel Fund (CH) Pension Invest Yield NV	CH0281016656	28101665	35%	_____ %

Visa du client

		Produit de placement	ISIN	Valor	Max. Quota d'actions	Pondération
Stratégie de placement / Niveau de risque	Dynamique / Niveau de risque 4 (jusqu'à 60% d'actions)	❑ AWi BVG 35 allegro	CH0002875646	287564	45%	_____ %
		❑ AWi BVG 45 vivace	CH0009004505	900450	50%	_____ %
		❑ BAP BVG-Mix 40 Plus R	CH0124249738	12424973	50%	_____ %
		❑ BCV Pension 40 BP	CH0295060500	29506050	50%	_____ %
		❑ EQUINOX Mixed CHF I BVG *	CH0297835297	29783529	50%	_____ %
		❑ GAM Inst BVG/LPP 40 A1	CH0103625205	10362520	50%	_____ %
		❑ GKB (CH) Vorsorgefonds 45 V	CH0383837504	38383750	50%	_____ %
		❑ LGT Alpha Indexing Fund (CHF) I1	LI0101103005	10110300	50%	_____ %
		❑ LUKB Expert-Vorsorge 45	CH0004055171	405517	50%	_____ %
		❑ Pictet CH-LPP 40 I	CH0016431691	1643169	45%	_____ %
		❑ Reichmuth Alpin Classic S	CH0238867870	23886787	50%	_____ %
		❑ SAST BVG 40 Sustainable	CH0002874011	287401	45%	_____ %
		❑ SAST BVG 45 Sustainable	CH0024557313	2455731	50%	_____ %
		❑ Swiss Life BVG-Mix 35	CH0012456064	1245606	45%	_____ %
		❑ Swiss Life BVG-Mix 45	CH0012456072	1245607	50%	_____ %
		❑ Swisscanto (CH) Vorsorge Fonds 45 Passiv VT	CH0133721081	13372108	50%	_____ %
		❑ Swisscanto BVG 3 Index 45 RT	CH0238046459	23804645	50%	_____ %
		❑ Swisscanto BVG 3 Sustainable Portfolio 45 RT	CH0238047721	23804772	50%	_____ %
		❑ Swisscanto BVG 3 Responsible Portfolio 45 RT	CH0238052978	23805297	50%	_____ %
		❑ UBS (CH) Privilege 45 CHF I-A1-dist	CH0482324255	48232425	50%	_____ %
		❑ UBS AST 4 Mixta BVG 35 I	CH0027333191	2733319	45%	_____ %
		❑ UBS AST 4 Mixta BVG Passive 45 I	CH0112695736	11269573	50%	_____ %
		❑ UBS AST BVG-40 Aktiv Plus I-A1	CH0117638673	11763867	50%	_____ %
		❑ VF (CH) Valiant Helvétique Konservativ V	CH0113932153	11393215	50%	_____ %
		❑ Vontobel Fund (CH) Pension Invest Balanced NV	CH0281018538	28101853	50%	_____ %

Visa du client

		Produit de placement	ISIN	Valor	Max. Quota d'actions	Pondération
Stratégie de placement / Niveau de risque	Croissance / Niveau de risque 5 (jusqu'à 80% d'actions)	❑ BAP BVG-Mix Dynamic Allocation 0-80 *	CH0432005046	43200504	80%	_____ %
		❑ OLZ Smart Invest 65 ESG I	CH0328149510	32814951	80%	_____ %
		❑ VF (CH) - Valiant Helvétique Dynamisch V	CH0364960218	36496021	80%	_____ %
Stratégie de placement / Niveau de risque	Gain en capital / Niveau de risque 6 (jusqu'à 100% d'actions)	❑ LUKB Expert-Vorsorge 75	CH0352060435	35206043	85%	_____ %
		❑ LUKB Expert-Vorsorge 100	CH0352060526	35206052	100%	_____ %
		❑ OLZ Equity World Optimized ESG IH	CH0488209336	48820933	100%	_____ %
		❑ SAST BVG 100 Sustainable	CH0441200315	44120031	100%	_____ %
		❑ Swiss Life BVG-Mix 75	CH0435830028	43583002	85%	_____ %
		❑ Swisscanto (CH) Vorsorge Fonds 75 Passiv VT	CH0353690909	35369090	85%	_____ %
		❑ Swisscanto (CH) Vorsorge Fonds 95 Passiv VT	CH0496470938	49647093	96%	_____ %
		❑ Swisscanto BVG 3 Responsible Portfolio 75 RT	CH0414854486	41485448	85%	_____ %
		❑ UBS AST 4 Mixta BVG Passive 75 I	CH1561466736	156146673	82%	_____ %
					Total	_____ %

* Ce fonds s'adresse à des investisseurs expérimentés et à des conseillers professionnels
** Pondération maximale de ce fonds fixée à 80%.

Signatures

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Lieu, date

Signature du conseiller

Stratégies de placement (comme information pour Multi Fund Invest)

	Restrictions selon la loi (OPP2)	Stratégies de placement 1 – 3			Possibilités de placement étendues avec stratégies de placement 4 – 6		
	Stratégie de placement Stratégie de placement choisie selon l'analyse du profil de risque	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
Espèces	**100%** Avoirs bancaires ainsi que placements du marché monétaire avec une durée maximale de douze mois.	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Créances	**100% obligations** 10% par débiteur, sauf s'il s'agit de la Confédération, d'instituts de lettres de gage et d'obligations de caisse avec des banques suisses, 100% par débiteur sont alors possibles. 50% titres de gage immobilier, lettres de gage	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Actions	**50%** 5% par participation	0%	25%	40%	60%	80%	100%
Immobiliers	**30%, dont maximum 1/3 à l'étranger** Seulement des placements collectifs ou des sociétés d'investissement cotées en Bourse avec NAV. 5% par propriété	0%	30%	30%	50%	50%	50%
Placements alternatifs	**15%** Uniquement des placements collectifs diversifiés sans versement complémentaire obligatoire ou des sociétés d'investissement cotées en Bourse avec NAV. Placements non diversifiés, max. 5% par fonds/placement collectif de capitaux.	0%	15%	15%	20%	20%	20%
Devises étrangères	**30%**	0%	30%	30%	60%	60%	60%*

*** En cas de résidence à l'étranger**

Condition: domicile du preneur de prévoyance à l'étranger (veuillez joindre un justificatif de domicile actuel)

Jusqu'à 80% dans la monnaie du pays de destination du preneur de prévoyance, en espèces ou en placements à revenu fixe ou en fonds d'obligations.

Max. 80%
Monnaie EUR USD GBP CAD AUD

LIBERTY

La plateforme de prévoyance indépendante

E-Mail Waiver

Déclaration sur la communication par e-mail pour les clients «Multi Fund Invest»

Preneur de prévoyance:

Numéro de client	
Nom*	
Prénom*	
Rue, n°*	
NPA, localité*	
Pays*	
Date de naissance*	
N° tél.*	
Adresse e-mail autorisée*	

* Champs obligatoires

Le preneur de prévoyance déclare qu'il souhaite communiquer, échanger des informations et données et transmettre des mandats ou des instructions à la Fondation en rapport avec le produit Multi Fund Invest (ci-après **«MFI»**) par e-mail non crypté (ci-après **«correspondance par e-mail»**) pour chaque compte/dépôt existant et futur ouvert auprès d'une des fondations de prévoyance suivantes (Liberty Fondation de libre passage et/ou Lealta Fondation de libre passage et/ou Liberty 3a Fondation de prévoyance, toutes nommées ci-après **«Fondation»**). À cet effet, le preneur de prévoyance reconnaît les conditions du présent accord sur la communication par e-mail (ci-après **«Déclaration»**) comme contraignantes pour lui.

1. Champ d'application de la Déclaration

La présente déclaration est automatiquement valable (sans autre intervention) pour chaque compte/dépôt existant et futur du preneur de prévoyance auprès d'une des fondations susmentionnées. La partie contractante de la présente déclaration est la Fondation parmi les fondations susmentionnées avec laquelle le preneur de prévoyance a conclu une relation de prévoyance pour un compte/dépôt. En outre, cette déclaration n'est valable qu'en relation avec le produit MFI.

2. Communications et ordres du preneur de prévoyance à la Fondation

1 Le preneur de prévoyance reconnaît que l'ensemble des messages, ordres et instructions qui parviennent à la Fondation avec l'adresse électronique autorisée comme expéditeur sont considérés comme ayant été rédigés et autorisés par lui, et ce indépendamment du fait que l'e-mail provienne effectivement de lui ou non. En outre, le preneur de prévoyance reconnaît sans réserve toutes les transactions enregistrées sur ses comptes/dépôts ou mutations effectuées sur ceux-ci dont l'ordre a été donné par mail au moyen de son adresse e-mail autorisée.

2 Les ordres de bourse envoyés par e-mail sont uniquement pris en compte pour le traitement s'ils sont envoyés depuis l'adresse e-mail autorisée de l'expéditeur et reçu exclusivement dans la boîte aux lettres électronique **invest@liberty.ch**.

3 Le preneur de prévoyance est conscient du fait que la Fondation vérifie uniquement si l'adresse e-mail de l'expéditeur des e-mails qu'elle reçoit est l'adresse e-mail autorisée figurant dans la présente Déclaration. La Fondation ne procède à aucun autre examen d'identité.

4 Le preneur de prévoyance accepte que la communication par e-mail soit traitée dans le cadre du cours habituel des affaires durant les heures de bureau ordinaires et sans priorité

horaire au mieux des possibilités de la Fondation. Par ailleurs, un traitement dans les délais n'est pas garanti.

5 Sous réserve du chiffre 5, al. 4 de la présente Déclaration, les messages, ordres ou instructions du preneur de prévoyance, dont l'expéditeur est l'adresse e-mail autorisée, remplissent toute éventuelle formalité réglementaire ou contractuelle prévue (p. ex. forme écrite).

3. Messages de la Fondation au preneur de prévoyance

1 Les messages de la Fondation qui sont envoyés au preneur de prévoyance à l'adresse e-mail autorisée, sont considérés comme valablement notifiés, en complément des dispositions pertinentes des règlements et des conditions générales de la Fondation en vigueur.

2 La Fondation ne garantit pas, en particulier en raison des risques énumérés ci-après sous chiffre 4, qu'un e-mail affichant la Fondation comme expéditeur (domaine: «@liberty.ch») provient effectivement de la Fondation.

4. Risques liés à la communication par e-mail

Le preneur de prévoyance garantit à la Fondation qu'il est informé et sait en particulier

- que la communication par e-mail transite de manière non cryptée via un réseau ouvert, accessible à tous (internet) et que les informations peuvent par conséquent être consultées par des tiers et qu'il est par conséquent possible d'en déduire qu'il existe une relation contractuelle avec la Fondation;
- que la voie de transmission n'est pas contrôlable et qu'elle peut être transfrontalière, même si l'expéditeur et le destinataire sont dans le même pays;
- que des tiers non autorisés peuvent, sans grand effort, consulter les e-mails non cryptés, les surveiller et les manipuler à leur insu (p. ex. usurpation d'identité et modification du contenu des e-mails);
- que le destinataire n'est pas en mesure de contrôler l'intégrité de l'expéditeur ni l'intégralité de contenu d'un e-mail;
- que la protection des données ne peut être garantie;
- que la communication par e-mail peut être retardée ou interrompue suite à des erreurs de transmission, des défauts techniques, des interruptions, des dérangements, des ingérences illégales, une surcharge du réseau ou d'autres insuffisances des opérateurs de réseau;
- que les e-mails peuvent contenir des virus ayant un potentiel de nuisance considérable.

5. Obligations du preneur de prévoyance

1 Le preneur de prévoyance est tenu d'informer sans délai par écrit la Fondation (pas par e-mail) si pour une quelconque raison l'adresse e-mail autorisée n'est plus valable ou qu'il soupçonne que des tiers non autorisés ont pris connaissance de l'adresse e-mail autorisée et/ou y ont accédé et pourraient abuser du système de courrier électronique.

2 Si le preneur de prévoyance souhaite modifier l'adresse e-mail autorisée, il est tenu de signer une nouvelle Déclaration. L'ancienne adresse e-mail autorisée du preneur de prévoyance est remplacée par la conclusion de la nouvelle Déclaration.

3 La Fondation est en tout temps autorisée (mais pas obligée) de demander au preneur de prévoyance qu'il justifie de son identité sous une autre forme (p. ex. par sa signature ou une présentation en personne), indépendamment du fait que la présente Déclaration existe.

4 Le preneur de prévoyance reconnaît que, nonobstant la présente Déclaration, il doit toujours, pour la validité de certaines opérations, remplir les formalités prévues par le règlement ou le contrat. Dans ces opérations, il s'agit notamment du paiement de prestations de prévoyance, du transfert de l'avoir de prévoyance dans une autre institution reconnue de la prévoyance professionnelle/liée, de la définition du profil de risque ou d'un changement de stratégie d'investissement. Par ailleurs, le preneur de prévoyance doit également, sur demande correspondante de la part de la Fondation, remplir au préalable les formalités prévues par le règlement ou le contrat dans tous les autres types d'opérations.

5 Les éventuels dommages découlant d'un non-respect de l'ensemble des formalités exigées par la Fondation sont à la charge du preneur de prévoyance.

6. Interruption ou arrêt de la communication par e-mail

La Fondation se réserve le droit d'interrompre ou de mettre un terme définitif à tout moment à la communication par e-mail avec le preneur de prévoyance à sa seule discrétion et sans avoir à se justifier. La Fondation n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels dommages résultant d'une telle interruption ou d'un tel arrêt.

7. Responsabilité

1 Par la présente Déclaration, le preneur de prévoyance assume toute la responsabilité des risques et conséquences liés à la communication par e-mail, en particulier (mais pas uniquement) les risques figurant au chiffre 4 de la présente Déclaration tel que les manipulations, les erreurs de transmission, les dérangements et les interruptions du service internet «e-mail» ou d'autres carences d'internet.

2 La Fondation exclut – dans la mesure où la loi le permet – toute responsabilité pour les dommages directs et indirects ainsi que pour les dommages consécutifs que le preneur de prévoyance subit ou pourrait subir en raison de ou en relation avec l'utilisation de la communication par e-mail.

8. Libération du secret professionnel

La communication par e-mail permet à des tiers non autorisés de tirer des conclusions quant à une relation d'affaires existante entre le preneur de prévoyance et la Fondation. Le preneur de prévoyance libère donc expressément la Fondation, y compris

ses organes, ses représentants et ses mandataires, de toutes les obligations légales de garder le secret (art. 62 de la loi fédérale sur la protection des données «LPD» et, dans la mesure où il est applicable, art. 86 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité «LPP») par rapport à la communication par e-mail.

9. Durée et résiliation de la présente Déclaration sur la communication par e-mail

La présente déclaration entre en vigueur par la signature du preneur de prévoyance. Elle peut être résiliée en tout temps par écrit par les deux parties (pas par e-mail). Elle devient toutefois automatiquement caduque (sans autre intervention) lorsqu'un événement au sens de l'art. 35 du droit des obligations (p. ex. perte de l'exercice des droits civils ou mort) survient, au plus tard au moment où tous les comptes/dépôts sont soldés et qu'aucune relation d'affaires ne subsiste avec une des fondations susmentionnées.

10. Divers

1 La Fondation peut en tout temps modifier les conditions de la présente Déclaration. La Fondation informe le preneur de prévoyance de toute modification des conditions par écrit ou par tout autre moyen approprié. Les nouvelles conditions sont réputées comme acceptées par le preneur de prévoyance si celui-ci ne les conteste pas dans un délai d'un mois à compter de la communication.

2 Par ailleurs, les autres règlements valables (règlement de prévoyance, règlement de placement, règlement d'organisation, règlement des frais et autres éventuels documents) et les conditions générales de la Fondation sont applicables.

11. Droit applicable et for juridique

Le droit applicable et le for juridique sont déterminés par les dispositions pertinentes du règlement de prévoyance de la Fondation en vigueur.

Signature

Lieu, date

Signature